

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID
DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE
– CONFIRMATION DE REFUS PROVISOIRE TOTAL –
Règle 18ter.3)

I. Office qui envoie la déclaration:



OFICIUL DE STAT PENTRU INVENȚII ȘI MĂRCI



II. Numéro de l'enregistrement international : **1529507**

III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) :

JSC LOMISI, Village Natakhtari, 3308 Mtskheta Region (GE)

IV. Après l'examen des documents concernant l'enregistrement international mentionné, effectué par l'examineur: **ESTELLA GUTTMAN**

L'Administration de Roumanie décide: *La protection de la marque est refusée pour tous les produits et/ou services.*

A. Motivation de cette déclaration:

ON N'A PAS REPONDU A NOTRE REFUS PROVISOIRE DE PROTECTION

AUTRES MOTIFS :

B. Recours contre cette déclaration pourra être présenté:

► *Conformément a l'art. 86 - (1) de la Loi No. 84/1998 republiée concernant les marques et les indications géographiques, « Les décisions l'Office d'Etat pour les Inventions et les Marques concernant les demandes d'enregistrement des marques et les demandes d'enregistrement des indications géographiques peuvent être contestées auprès de cet Office par toute personne intéressée, dans un délais de 30 jours à compter de la communication ou de la publication de l'enregistrement de la marque ou de l'indication géographique, selon le cas, avec le paiement de la taxe légale ».*

V. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration : **Chef Service de Marques**

Dana Roxana Văleanu

VI. Date : **124-2020-2 / 08.04.2021**

PUBLIC
NCD: 2.1/08.04.2021

Strada Ion Ghica nr 5, Sector 3, București, Romania
Telefon centrală: 40-21-306.08.00 01 02 ... 28 29
Fax: -40-21-312.38.19
E-mail: office@osim.ro
www.osim.ro

